

Proposition article Fonds Social Chauffage - 531 mots

Le Fonds Social Chauffage aide les ménages avec une aide supplémentaire pour compenser la forte hausse des prix d'énergie.

L'asbl Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de chauffage des personnes qui se trouvent dans une situation financière difficile. Pour avoir droit à cette allocation, vous devez satisfaire à certaines conditions.

La hausse des prix d'énergie est source de problèmes auprès de nombreux ménages

Nous n'avons probablement pas besoin de vous dire que les prix de l'énergie augmentent fortement. Les coûts du logement, des transports et de l'alimentation sont de plus en plus élevés et il est très difficile de joindre les deux bouts chaque mois. C'est peut-être aussi le cas pour vous.

Pour de nombreuses familles et personnes seules, les augmentations de prix se font sentir directement dans le porte-monnaie, mais ce sont les personnes à faibles revenus qui sont les plus touchées par ces augmentations. Le chauffage de votre logement est le poste de dépense le plus important dans votre facture énergétique.

Pouvez-vous bénéficier d'une allocation ?

La facture énergétique d'un ménage peut sembler très différente de la facture d'un autre ménage. On peut se chauffer avec plusieurs sources de chaleur comme par exemple le gaz, l'électricité, le gasoil de chauffage, le gaz propane, etc. Aussi, les conditions des contrats de livraison peuvent être très différentes.

Entretemps, le gouvernement a pris diverses mesures pour réduire la facture énergétique des ménages. Pour vous aider, le Fonds Social Chauffage a créé '**Demandez à Mina**', un outil pratique sur son site web. Avec quelques questions-réponses, l'assistante digitale Mina vous aidera à trouver les aides auxquelles vous avez droit.

Les allocations du Fonds Social Chauffage ont été augmentées

Le Fonds Social Chauffage accorde lui aussi des allocations d'énergie, mais spécifiquement pour des utilisateurs de gasoil de chauffage ou de gaz propane qui se trouvent dans une situation précaire.

Avec la hausse des prix d'énergie, le gouvernement a récemment décidé d'augmenter ces allocations afin de les ajuster au prix actuel du mazout. Le montant maximal de l'allocation est passé de 20 à 36 centimes par litre en fonction de votre prix. En outre, la quantité maximale pour laquelle une indemnité peut être accordée est augmentée de 1500 litres à 2000 litres par an. Ceci, pour remplir une citerne à mazout ou de gaz propane.



Les ménages qui se chauffent avec du gazoil de chauffage ou du pétrole lampant (type c) acheté à la pompe en petites quantités ou en bidons, peuvent compter sur une augmentation de allocation forfaitaire de 210 euro/par an à 456 euro/ par an.

Les demandes d'allocation du Fonds Social Chauffage devons se faire via le CPAS de votre commune.

N'oubliez pas votre cheque mazout de 225 euro !

En plus de l'allocation du Fonds Social Chauffage (destinée aux personnes en situation financière précaire), le gouvernement a prévu un chèque mazout de 225 euro pour tous les utilisateurs de mazout et/ou propane – en vrac.

Afin de bénéficier de ce chèque, vous devez introduire votre demande via l'application du SPF Economie.

Et n'oubliez pas que, le cas échéant, vous pouvez cumuler les deux demandes afin de réduire au maximum votre facture énergétique !

Plus d'infos : www.fondschauffage.be